

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 26 octobre 2017**

Présents: Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, S. BONNASSIOLLE, J. POUBLAN, C. HIALE-GUILHAMOU, I. BACQUERIE, A. POUBLAN, T. GADOU, N. DRAESCHER, V. BERGES, M. F LAVALLEE, C. MARTINAT, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, S. PIZEL, M.H BEAUSSIER, M. TIRCAZES.

Absents excusés: S. BAUDY, E. PEDARRIEU (procuration à C.MARTINAT).

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 24.08.2017
- Création de 2 postes (Avancements de Grade 2017)
- Frais de mission congrès des Maires 2017
- Aide exceptionnelle aux communes sinistrées par l'Ouragan IRMA
- DM n°1 Budget Caisse Des Ecoles
- Subvention exceptionnelle au comité des fêtes
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 24 août 2017

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 24 août 2017. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers. M. Jacques POUBLAN précise que dans le point 2 « vente d'une parcelle communale », il n'est pas précisé que cette opération foncière est comprise dans un projet plus global d'aménagement du secteur avec d'autres opérations foncières privées.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Création de 2 postes (Avancements de Grade 2017)

M. GADOU précise que la création de deux postes est proposée pour l'avancement de grade de deux agents suite à la validation de l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

La création concerne deux postes occupés par des agents des services techniques ayant actuellement le grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe. M. GADOU précise que la création de ces postes aura de faibles conséquences budgétaires, les grilles indiciaires des deux grades étant proches.

Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

III. Frais de mission congrès des Maires 2017

Mme le Maire rappelle que le 100^{ème} Congrès des Maires se tiendra du 20 au 23 novembre 2017 à PARIS.

Mme le Maire rappelle que l'article L.2123-18 du CGCT dispose que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ». La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise confiée par le conseil municipal à l'un de ses membres, maire, adjoint ou conseiller municipal ; cette mission peut être ponctuelle, dans le cadre d'une réunion importante (congrès, colloque, ...).

D'une manière générale, les frais de séjour ou frais de mission font l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat. Les frais de séjour et de transport peuvent également faire l'objet d'un remboursement aux « frais réels », à condition que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la participation de Mesdames A.M FOURCADE et I. PELFIGUES et Monsieur F. GOMMY au 100^{ème} Congrès des Maires et donne son accord pour le remboursement « aux frais réels » des dépenses de séjour et de transport engagées par cette mission.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

IV. Aide exceptionnelle aux communes sinistrées par l'Ouragan IRMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Maires des Pyrénées Atlantiques a publié sur son site un appel aux dons en faveur des communes sinistrées par l'Ouragan IRMA aux Antilles Françaises.

Le Conseil Municipal, dans un souci de solidarité, décide de verser une subvention de 1000 € destinée aux communes victimes de l'Ouragan IRMA aux Antilles Françaises.

Cette somme sera versée sur un compte ouvert par la Fondation de France.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

V. DM n°1 Budget Caisse Des Ecoles

Objets : MOBILIER ECOLE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2184 (21) : Mobilier	7 150,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	7 150,00
	7 150,00		7 150,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	7 150,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	-7 150,00		
	0,00		
Total Dépenses	7 150,00	Total Recettes	7 150,00

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

VI. Subvention exceptionnelle au comité des fêtes

Mme HIALE-GUILHAMOU précise que le comité des fêtes a procédé à des paiements de factures afin que les prestataires soient réglés au moment des fêtes patronales. Ces avances concernent le podium et les frais SACEM pour un montant total de 2010€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 2010€ destinée au Comité des fêtes afin de rembourser les frais avancés au titre des fêtes patronales 2017. Les crédits budgétaires sont suffisants au chapitre 6574.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (18 voix pour).

X. Question diverses

1. M. Jacques POUBLAN a demandé oralement à Mme le Maire où en était l'enquête concernant les incivilités commises au groupe scolaire (destruction des crayons en bois). Mme le Maire lui répond qu'à ce jour, les gendarmes n'ont pas trouvé le ou les auteurs de ces faits. Les crayons ont été réparés et ancrés dans le béton par les Services Techniques. D'autres cas d'incivilités ont été signalés récemment notamment la disparition d'affiches et un départ de feu dans une poubelle du bas du village.

La séance est levée à 20h40.